

CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2019

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

SEANCE PUBLIQUE

MME LA BOURGMESTRE

- 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 28 JANVIER 2019 - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

- 02.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2019 - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

- 03.- UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L. - Mandature 2019-2024 - Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale.**

L'A.S.B.L. "Union des Villes et Communes de Wallonie" sollicite la désignation d'un délégué de la Ville aux fins de siéger à l'Assemblée générale pendant l'actuelle mandature. La candidature est à envoyer à l'A.S.B.L. pour le 15 avril.

Le Collège communal, en sa séance du 27 février dernier, a quant à lui décidé, toujours à la demande de l'A.S.B.L., de présenter la candidature de M. l'Echevin BREUWER en vue de siéger au Conseil de l'Administration de l'A.S.B.L.

- 04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Révision générale des zones bleues en vigueur sur le territoire communal de Verviers - Modification 5.0 - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver ledit point mieux détaillé dans le rapport du service.

Aucune remarque spécifique.

- 05.- CONTRAT DE RIVIERE DU SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA VESDRE, A.S.B.L. - Assemblée générale du Comité de Rivière du 14 mars 2019 - Renouvellement du Conseil d'administration - Présentation du candidat administrateur - Ratification.**

Tous les mandats dans les différents organes des intercommunales et sociétés prennent fin immédiatement après la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux, Il est procédé lors de la même assemblée générale à l'installation des nouveaux organes. Le Comité de rivière s'est réuni le 14 mars 2019 et le Collège propose au Conseil communal de ratifier sa décision de présenter Monsieur Romain STOFFELS, Conseiller communal en tant que candidat administrateur et de poser sa candidature au poste de président de cette ASBL

M. AYDIN

- 06.- GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Grand Bazar - Espace commercial 2 - Modification de la date de prise d'effet du bail commercial - Autorisation - Avis de la Section " Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le contrat de location de Madame Paternico n'ayant pas encore été signé, il y a lieu d'en modifier la date de prise d'effet. Ce dossier sera reproduit lors du Collège du 20 mars.

- 07.- GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Grand Bazar - Espace commercial 4 - Modification de la date de prise d'effet du bail commercial - Autorisation - Avis de la Section " Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Lors d'une entrevue qui a eu lieu le 16 janvier 2019, M. OZHAN nous demandait pour modifier la date de prise d'effet de son bail commercial soumis au Conseil communal du 27 novembre 2017. En effet, suite à de nombreux incidents indépendants de sa volonté (placement de la porte RF entre le sous-sol et le rez, réparations suite à l'inondation par le système d'extinction automatique, travaux de rénovation de la galerie commerciale, ...), M. OZHAN n'a pas pu prendre possession des lieux au 01/04/2018 comme prévu dans le bail commercial initial. Les travaux d'aménagement de son commerce n'ont pu commencer qu'en octobre 2018. Pour que votre information soit complète, la date de prise d'effet du bail commercial du "Bouquinophage" installé en Crapaurue 160, s'est faite le 1er jour du mois d'ouverture de son commerce. Dans un soucis d'équité, nous proposons donc que la prise d'effet de son contrat de bail soit fixée le 01/04/2019, mois d'ouverture officielle de son commerce.

M. CHEFNEUX

- 08.- MUSEE - Exposition sur Jean Lequeu - Convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "MediaCité" - Adoption - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".**

Dans le cadre de l'exposition consacrée à Jean Lequeu qui débutera le 24 octobre prochain, les musées souhaitent collaborer avec l'atelier du prince qui dépend de l'asbl MediaCité afin de proposer des ateliers et stages en papier mâché puisqu'il s'agissait de l'une des techniques de prédilection de Jean Lequeu. Nous souhaitons également organiser un vernissage pour les familles en proposant un spectacle de marionnettes (réalisées en papier mâché). Ce spectacle s'intitule Pipo et sera proposé par l'asbl. Le coût du spectacle est de 450€ et nous vendrons les places 5€ par personne. Vous trouverez en annexe une convention de partenariat entre l'asbl et la Ville. Cette convention est proposée au conseil communal pour approbation.

09.- INTRADEL - Propositions d'actions de prévention sur le thème des déchets pour le compte de notre commune en 2019 - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Par courrier, daté du 20 février 2019, l'Intercommunale Intradel propose de mener au cours de cette année deux actions relatives à la prévention des déchets :

- 1. Ateliers d'initiation à la démarche zéro déchet en amenant le citoyen à se poser des questions sur sa consommation (séance de 3h.) : notamment sensibiliser à la problématique des déchets, former aux gestes zéro déchet pratiques, prouver aux participants la facilité via des témoignages de prestataires expérimentés ;*
- 2. Kit « système ZD », du fait maison, zéro déchet : kit d'idées simples et efficaces pour tendre vers le zéro déchet et faire des économies, sous forme de fiches pratiques qui abordent le ZD à la maison, au jardin, à l'école (gaspillage alimentaire, réutilisation, compostage, ...).*

Au-delà de ces actions, d'autres projets récurrents seront à nouveau menés. Citons par exemple les collectes de vélos, jouets et livres ; la présence du véhicule de prévention sur le marché ; le lancement de l'animation du jeu du Professeur ZD en septembre 2019, la création d'une nouvelle brochure « Jardiner sans déchets »,

Le subside ne portant plus que sur 60% du coût global de la réalisation des actions de prévention, en cas de délégation pour l'organisation de ces actions à l'intercommunale Intradel, celle-ci prendra en charge les 40% restants.

En conséquence, le Collège communal vous propose, dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008, relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, tel que modifié, de mandater INTRADEL (1) pour la réalisation des deux actions décrites relatives à la prévention des déchets sur le territoire verviétois pour l'année 2019, et (2) pour la perception des subsides relatifs à l'organisation des actions de prévention précitées conformément à l'article 20§2 de cet arrêté.

10.- PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE (P.C.D.N.) - Comité de Gestion - Renouvellement des représentants.

La structure de base du P.C.D.N. est un partenariat entre les habitants et leur administration locale, en vue de permettre à la nature de garder ou de retrouver une place dans l'environnement communal.

Le P.C.D.N. articule ses actions autour d'un état des lieux réalisé par un bureau d'études.

Les actions sont à concevoir dans le cadre du développement durable. Elles sont constituées soit d'aménagements sur le terrain (plantations d'arbres ou de haies à concevoir dans le cadre de la gestion différenciée des espaces verts) ou par des actions de sensibilisation.

Les objectifs du P.C.D.N. sont triples : améliorer la biodiversité, reconstituer le maillage écologique, s'engager de façon citoyenne en partenariat du pouvoir public local.

Le dossier de candidature d'adhésion au P.C.D.N. prévoyait un volet concernant la représentation de la Ville de Verviers. Ont été désignés 5 Conseillers communaux (3 issus de la majorité et 2 issus de la minorité) en plus de la Présidence revenant de droit à l'Echevin ayant l'Environnement dans ses attributions.

Suite à la mise en place du nouveau Conseil communal du 03 décembre 2018, il convient de renouveler la représentation de la Ville de Verviers au Comité de Gestion du P.C.D.N.

Pour rappel, la coordination du P.C.D.N. à Verviers, est confiée aux conseillères Environnement (Marie-Paule MULLENDER et Tatiana LETE – Département technique de la Gestion du Territoire – Pont de Sommeleville, 2 – 087/327.575).

En conséquence, le Collège communal vous propose de désigner (1) l'Échevin de la Transition environnementale comme Président de droit, et (2) les 5 Conseillers communaux qui représenteront la Ville au Comité de Gestion du Plan Communal de Développement de la Nature (P.C.D.N.).

M. BEN ACHOUR

11.- SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - Appel à projets "Verdissement des flottes de véhicules des pouvoirs locaux" - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Adhésion à l'appel à projets initié par le SPW en vue d'accélérer le verdissement des flottes de véhicules des communes et englobant à la fois à l'acquisition ou la location de véhicules non ou moins polluants ainsi que certains investissements liés (subsides de 60%).

Projet proposé par la Ville de Verviers : acquisition de 3 véhicules utilitaires CNG pour un montant estimé de 66.300 € TVA comprise, d'une borne de rechargement de véhicules électriques dont le coût est évalué à 25.000 € TVA comprise et d'un ou deux véhicules électrique en leasing avec mise en place d'un système de partage (coût estimé de 40.379,52 € TVA comprise).

Décision du Collège communal du 20 février 2019 : Soumettre au Conseil communal après renvoi préalable à la Section pour examen et avis.

12.- APPEL A PROJETS "Alliance Emploi - Environnement" - Ecopasseurs communaux - Rapport annuel 2018 - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Le dossier sera présenté au Collège communal du 20 mars 2019 avec proposition de le Soumettre au Conseil communal après renvoi préalable à la Section pour examen et avis.

13.- PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Gestion patrimoniale des réseaux - Marché de curage et d'examen endoscopique - Convention entre la Ville et l'A.I.D.E. - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Projet de convention approuvée par le Conseil d'administration de l'A.I.D.E. lors de sa séance du 4 février 2019 et permettant aux communes signataires de bénéficier, dans l'élaboration de leur P.I.C. 2019-2021, des conditions remises par l'adjudicataire du marché public de services de curage et d'examen endoscopique des collecteurs.

Décision du Collège communal du 13 mars 2019 : Soumettre au Conseil communal après renvoi préalable à la Section pour examen et avis.

14.- BATIMENTS COMMUNAUX - Démolition bâtiment de la plaine Peltzer - Projet - Fixation des conditions de marché - Demande de recours à un crédit d'urgence - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".

Marché de travaux par procédure négociée sans publicité préalable estimé à 123.843,50 € TVA comprise.

Vu l'urgence imprévue et impérieuse (vandalisme, intrusions, risques avérés d'accidents graves...), demande d'un crédit d'urgence pour initier sans tarder la démolition et l'assainissement du site.

Décision du Collège communal du 13 mars 2019 : Soumettre au Conseil communal après renvoi préalable à la Section pour examen et avis.

- 15.- FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Travaux de voirie et d'espace public en Centre-Ville - Projet - Fixation des conditions du marché - Modifications du métré estimatif et ajout de plans - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Approbation de modifications du métré estimatif et ajout de plans suite aux observations émises par les candidats soumissionnaires lors de la publication de l'avis de marché : le montant global estimé de ce marché de travaux passe de 14.949.064,73 € TVA comprise à 14.918.437,04 € TVA comprise (Ville de Verviers et impétrants), soit une diminution de 30.627.69 € TVA comprise pour la Ville.

Décision du Collège communal du 13 mars 2019 : Soumettre au Conseil communal après renvoi préalable à la Section pour examen et avis.

- 16.- FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Travaux de voirie et d'espace public en centre-ville - Constructions métalliques - Projet - Fixation des conditions du marché - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le dossier sera présenté au Collège communal du 20 mars 2019 avec proposition de le Soumettre au Conseil communal après renvoi préalable à la Section pour examen et avis.

- 17.- ETUDES ET TRAVAUX DE REFECTION DE MURS DE SOUTÈNEMENT EN DOMAINE PUBLIC - Mission complète d'ingénieur - Projet - Fixation des conditions du marché - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Marché de services par procédure négociée sans publication préalable estimé à 99.994,40 € TVA comprise en vue d'une mission complète d'ingénieur (escalier Müllendorff, Pont du Chêne et mur rue Peltzer de Clermont).

Imputation sur l'allocation extraordinaire 2019 : 421/733-51 (projet 20190027).

Décision du Collège communal du 13 mars 2019 : Soumettre au Conseil communal après renvoi préalable à la Section pour examen et avis.

- 18.- CIMETIERE - Verviers - Exhumation de corps - Déplacement de sépultures - Démolition et reconstruction du mur de soutènement le long du chemin n° 30 - Projet - Fixation des conditions de marché - Demande de recours à un crédit d'urgence - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le dossier sera présenté au Collège communal du 20 mars 2019 avec proposition de le Soumettre au Conseil communal après renvoi préalable à la Section pour examen et avis.

- 19.- MOBILITE - Rapport du Conseiller en Mobilité - Année 2018 - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

L'arrêté ministériel du 28 novembre 2017 allouant une subvention de 24.000 € à la Ville en vue de couvrir une partie des frais relatifs à la charge d'un Conseiller en Mobilité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 prévoit en son article 2.2°a) :

« La Ville œuvre à la mise en œuvre de son Plan de mobilité. Dans ce cadre, via son Conseiller en Mobilité subventionné, elle rédige un rapport d'évaluation de l'état d'avancement de son P.C.M., selon le schéma convenu (quickscan), qui traite :

- des évolutions éventuelles de la fonction du CeM ou de la Cellule Mobilité dans la ville;*
- de l'état d'avancement de la mise en œuvre du P.C.M. (toutes les actions menées en matière de mobilité, qu'elles soient d'initiative locale ou régionale);*
- de l'état et de l'évolution de la mobilité locale par rapport aux objectifs définis au plan de mobilité, en se basant sur les résultats de l'évolution des indicateurs.*

Ce rapport couvre la période subventionnée et est transmis à la Direction de la Planification de la Mobilité, au plus tard dans les deux mois suivant l'échéance de l'arrêté de subvention, avec le visa du responsable politique en charge de la matière. »

En vertu du Décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales et notamment de son article 24, ce rapport est soumis à l'approbation du Conseil communal avant transmission à la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW-DGO2).

Préalablement, le point complet est présenté à la séance du Collège du 13 mars 2019.

- 20.- FESTIVAL LIBERTAD 2019 - Convention de collaboration avec la Maison des Jeunes des Récollets - Adoption - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le Collège demande que le Conseil approuve la convention de collaboration avec la Maison des Jeunes des Récollets pour qu'elle prenne en charge la gestion et la coordination du podium durant la manifestation.

- 21.- FESTIVAL LIBERTAD 2019 - Convention de partenariat avec la S.C.R.L. "FM Développement (Fun Radio)" - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le Collège demande que le Conseil approuve la convention de partenariat avec la société FM Développement (Fun radio) pour faire la promotion de Festival Libertad sur les ondes radios.

MME LAMBERT

- 22.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS (MECA) - Fin d'adhésion de l'A.S.B.L. "Les Outils du Théâtre" et retrait de son siège social - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur la fin d'adhésion et le retrait du siège social de l'asbl « Les outils du Théâtres ».

- 23.- CULTES - Eglise Saint-Joseph (Manaihant) - Compte 2018 - Avis - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".**

Le Conseil communal est appelé à donner un avis sur le compte 2018 de la fabrique d'église Saint-Joseph (Manaihan). Il se résume de la manière suivante :

	<i>Ordinaire</i>	<i>Extraordinaire</i>	<i>Totaux</i>
<i>Recettes</i>	4.807,20	1.810,53	6.617,73
<i>Dépenses</i>	4.635,38	267,75	4.903,13
<i>Résultats</i>	171,82	1.542,78	1.714,60

Parmi les recettes figure la subvention communale dont le montant est de 3.540,00 €.

24.- PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Rapport financier 2018 - Article 18 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Nous vous présentons le rapport financier "Article 18" du PCS 2018.

L'article 18 permet la mise en oeuvre d'actions par des Asbl partenaires du Plan. Le subside de 48.719,79 € ne fait que transiter par la Ville.

Les trois associations concernées sont : l'A.S.B.L. "Téléservice" pour son action "Guidance budgétaire", l'A.S.B.L. Service de Santé Mentale (SSM) pour son action de "Soutien psychologique aux migrants" et l'A.S.B.L. "La Belle Diversité" pour l'action "Resonance : réseau d'échange de savoirs".

Nous recevrons la seconde tranche de la subvention soit un montant de 12.179,95 €.

25.- PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Rapport financier 2018 - Approbation - Avis de la Section "Santé - Affaires sociales - Lutte contre la Pauvreté - Egalité des Chances".

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, nous présentons le rapport financier pour l'année 2018.

En présentant les pièces justificatives, nous obtiendrons le solde du subside de 560.827,67 € soit 140.206,92 €.

Il convient d'approuver le rapport financier récapitulatif.

M. LOFFET

26.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Comptes et bilan 2018 - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le compte 2018 de la régie communale autonome. Ce compte se solde par un résultat positif de 667 euros et présente un bilan évalué à 7.495.834 euros. La dotation communale liée aux prix est comptabilisée en 2018 à hauteur de 934.927 euros.

27.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Règlement-redevance pour la demande de placement d'un monument funéraire dans un cimetière verviétois pour la période 2019-2024 - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Il est proposé au Conseil communal de renouveler le règlement-redevance pour toute demande de placement ou de modification d'un monument funéraire dans un cimetière verviétois. La redevance reste fixée à 25 euros. Le texte du règlement reste donc identique à la version adoptée en 2015

28.- CONTRAT DE SECURITE 2018-2019 - Convention avec la Zone de Police de "Vesdre" - Correction du montant 2019 - Modification - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

La Ville bénéficie via le Contrat de sécurité d'un subside annuel de 276.041,89 € en 2018 et 271.546,93 € en 2019.

Cette subvention est intégrée à notre dotation communale pour la Zone de police Vesdre.

Cette convention a été acceptée au Conseil communal de février sur base du canevas proposé mais ne reprenait que le montant 2018 et non la diminution de 2019.

A la demande de la Direction Générale Politique de Sécurité et de Prévention, il convient de faire repasser ladite convention au Conseil communal.

29.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - Centre Culturel de Verviers (C.C.V.), A.S.B.L. - Modification - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Le Collège communal, en séance du 13 mars 2019, propose au Conseil communal de modifier, à la date du 1er avril 2019, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Centre Culturel de Verviers (C.C.V.) », convention prenant fin à la date du 30 septembre 2019.

M. BREUWER

30.- URBANISME - Rue des Combattants-Chemin de Cockaihayé - IMMOBAT (2018A0216-MC) - Modification de voiries - Approbation - Avis de la Section Développement territorial (Urbanisme, Logement et Patrimoine privé).

En date du 27 décembre 2018, une demande de permis d'urbanisme a été introduite par SPRL IMMOBAT ayant pour objet « Construction de 3 maisons jointives et modification de voiries » sur un bien sis à 4800 Verviers, rue des Combattants, cadastré 8ème division, section A n°271E et n°271F.

La modification de voirie consiste en :

- *la cession d'une emprise d'une superficie de 85m² du domaine privé dans le domaine public -lot 1- au droit de la parcelle côté rue des Combattants et à l'angle des 2 voiries, Rue des Combattants et Chemin de Cockaihayé, (repris sous le liseré jaune au plan de délimitation);*
- *le déclassement d'une partie du domaine public d'une superficie de 75m² - lot 2- côté Chemin de Cockaihayé dans le domaine privé (repris sous liseré rouge au plan de délimitation);*

Dans le cadre de la procédure, dans son ensemble, diverses instances ont été consultées en date du 14 janvier 2019, à savoir Zone de Secours-Vesdre - Hoëgne & Plateau et Zone de Police Vesdre. Relativement au volet « modification de voirie », les instances n'ont formulé aucune remarque particulière.

La demande de permis a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « modification de voirie » et « permis d'urbanisme », réalisée du 24 janvier au 25 février 2019 en application de :

- *l'article R.IV.40-1. § 1er. 7° du CoDT : la demande de permis d'urbanisme visée à l'article D.IV.41 (modification de voirie);*
- *du décret du 06/02/2014 relatif à la voirie communale.*

8 personnes ont consulté le dossier et une réclamation a été introduite. Celle-ci ne concerne pas le volet « modification de voiries » et sera prise en compte dans le cadre du volet « permis d'urbanisme ».

Notre Département technique a émis un avis favorable sur la demande.

Le Collège communal en séance du 27 février 2019 a inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal du 25 mars 2019.

Au stade du dossier, il est proposé au Collège communal de renvoyer le dossier " voirie" préalablement à la section «Développement territorial» pour avis puis de le soumettre au Conseil communal du 25 mars 2019.

31.- COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE (C.C.C.A.T.M.) - Règlement d'Ordre intérieur (R.O.I.) - Adoption - Avis de la Section Développement territorial (Urbanisme, Logement et Patrimoine privé).

Lorsqu'une commission communale existe, l'article D.I.8 du CoDT stipule que le Conseil communal doit, dans les trois mois de sa propre installation, décider de la renouveler ou non.

Le Conseil communal du 17 décembre 2018 a donc décidé de renouveler intégralement la Commission Consultative Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité et de charger le Collège communal de lancer l'appel public aux candidats dans le mois de la décision de renouvellement de la commission conformément à l'article R.I.10-2 du CoDT.

Un appel public à candidatures a été organisé du 18 janvier au 18 février 2019 via une insertion dans un journal distribué gratuitement (Quinzaine – édition du 16 janvier), un affichage aux valves de la commune et une publication sur le site internet de la Ville.

Nous avons réceptionné 37 candidatures.

L'article R.I.10-3 du Code précise que lors de la séance au cours de laquelle la commission communale est établie ou renouvelée et le président et les membres désignés, le Conseil communal adopte le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) de la commission communale.

Sachant que le Conseil communal est appelé à désigner le président et les membres de la commission communale en séance du 25 mars 2019, le Conseil communal est donc invité à adopter le règlement d'ordre intérieur de la commission communale à cette même séance.

Le Collège communal en séance 13 mars 2019 a inscrit ce point à l'ordre du jour du Conseil communal.

Il est proposé au Collège communal de renvoyer le dossier préalablement à la section « Développement territorial» pour avis puis de le soumettre au Conseil communal du 25 mars 2019

32.- ANCRAGE COMMUNAL - Programme d'actions en matière de logements "2014-2016" - Modification - Approbation - Avis de la Section Développement territorial (Urbanisme, Logement et Patrimoine privé).

En marge à l'approbation, par le Gouvernement Wallon, du programme d'ancrage "2014-2016" (et sa 1ère modification), il incombe à la Haute Assemblée d'instruire une proposition de modification dictée par l'évolution d'une opération.

En l'espèce, elle porte sur la délocalisation des 6 logements sociaux, à construire (à l'origine) rue des Alliés, 67/69/71 par la slsp « LOGIVESDRE », sur un autre site ; sachant :

- qu'il sera précisé, par ledit opérateur, par courrier circonstancié (suivant décision prise en la matière par son Conseil d'administration, réuni en sa séance du 11 mars dernier) ;*
- que le dossier sera présenté au prochain Collège communal du 20 dito, pour suite voulue.*

MME BELLY

33.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside - Athénée Royal Verdi - Voyage au Sénégal - Approbation - Avis de la Section "Instruction publique - Ecoles de Devoirs - Population - Jeunesse".

Le Collège a été interpellé par l'Athénée Verdi afin de solliciter un subside pour un projet de voyage au Sénégal dans le cadre d'un projet d'éducation à la citoyenneté mondiale.

L'échevine du département propose de verser 250€

34.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside - Patros de Liège - Rassemblement provincial - Approbation - Avis de la Section "Instruction publique - Ecoles de Devoirs - Population - Jeunesse".

Le Collège a été interpellé par la Fédération des Patros de Liège afin de solliciter un subside pour l'organisation d'un rassemblement de tous les Patros de la Province, dont le Patro de Verviers. L'évènement aura lieu le 20 avril 2019 à Farnières.

MME LA BOURGMESTRE

35.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Le Collège vous prie de prendre connaissance des dossiers suivants :

(0777) B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un attaché spécifique (architecte), dans le cadre du congé parental;

(0823) A. UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration;

(0852) A. PLAN DE COHESION SOCIALE - Subvention 2019;

(0896) A. CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS 2019-2021- Processus électoral - Lancement;

(1015) B. P.I.C. 2017-2018 - Ateliers communaux - Réaménagement d'un parc à containers et d'une zone de stockage (MP2018-024) et P.I.C. 2017-2018 - Réaménagement de la rue du Viaduc (2ème partie) (MP2018-027) - Avis du SPW / DGO1 sur les attributions.